

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/VNM/11/Rev.3

4 novembre 2003

(03-5892)

**Groupe de travail de
l'accession du Viet Nam**

Original: anglais

ACCESSION DU VIET NAM

Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur l'application
des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)

Révision

Le gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a communiqué le plan d'action révisé suivant pour la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), en demandant qu'il soit distribué aux membres du Groupe de travail.

Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord SPS (mis à jour)

N°	Obligations principales	Description des obligations	Organisme responsable	Organismes connexes	Délai
1.	S'engager à ce que l'ensemble des nouveaux règlements techniques, des nouvelles normes et des nouvelles mesures soient conformes à l'Accord SPS (articles 2 et 14)	Compte tenu des dispositions de l'Accord SPS, le Viet Nam veille à la conformité de tous les règlements techniques, normes et procédures d'évaluation de la conformité avec les dispositions de cet Accord.	Ministère de l'agriculture et du développement rural	Ministère du commerce, Ministère de la santé, Ministère de la pêche, Ministère des sciences et de la technologie et autres organismes concernés	Trois ans à compter de la date d'accession
2.	Présenter un exposé sur la mise en œuvre de l'Accord SPS	Conformément aux principes généraux de l'OMC, le Viet Nam notifie la date de la mise en œuvre officielle de l'Accord SPS.	Ministère du commerce	Ministère de l'agriculture et du développement rural, Ministère des affaires étrangères et autres organismes concernés	Trois ans à compter de la date d'accession
3.	Établir l'organisme national responsable des notifications SPS (Annexe B)	<p>Établir l'organisme national responsable des notifications SPS conformément à la décision du gouvernement d'instituer le point d'information.</p> <p>Mettre en place son organisation, ses règles de fonctionnement et sa réglementation.</p> <p>Créer un site Web et un bulletin consacrés aux mesures SPS, qui résumet et mettent à jour une base de données sur les règlements techniques, les normes et les procédures d'évaluation appliquées en matière sanitaire et phytosanitaire.</p>	Ministère de l'agriculture et du développement rural/ Ministère du commerce	Ministère des affaires étrangères, Ministère de la santé, Ministère de la pêche, Ministère des sciences et de la technologie et autres organismes concernés	
4.	Établir le point d'information OMC/SPS (Annexe B)	Établir un point d'information SPS conformément à une décision gouvernementale.	Ministère de l'agriculture et du développement rural	Ministère des affaires étrangères, Ministère de la santé, Ministère de la pêche, Ministère des sciences et de la technologie	Quatrième trimestre 2004

N°	Obligations principales	Description des obligations	Organisme responsable	Organismes connexes	Délai
5.	Harmoniser les mesures SPS (article 3)	Vérifier, réviser les textes juridiques relatifs aux mesures sanitaires et phytosanitaires, en publier de nouveaux et/ou modifier ceux qui existent, y compris les règles et les procédures, pour qu'ils soient conformes aux prescriptions de l'Accord SPS.	Ministère de l'agriculture et du développement rural	Ministère de la justice, Ministère de la santé, Ministère de la pêche, Ministère des sciences et de la technologie et autres organismes concernés	2003-2008
		Continuer à adopter des normes nationales et ministérielles (TCVN/TCN) relatives aux questions concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires qui soient en conformité avec les dispositions techniques de l'Accord SPS.	Ministère de l'agriculture et du développement rural	Ministère des sciences et de la technologie, Ministère de la santé et Ministère de la pêche	En permanence
6.	Accepter les mesures sanitaires et phytosanitaires équivalentes (article 4)	Continuer de signer des accords bilatéraux et/ou des mémorandums d'accord sur les normes sanitaires et phytosanitaires et techniques.	Ministère de l'agriculture et du développement rural, Ministère de la santé, Ministère de la pêche, Ministère de la science et de la technologie		En permanence